

# Les bonnes pratiques pour lutter contre la cybercriminalité

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Les bonnes pratiques pour<br>lutter contre la<br>cybercriminalité |
|--------------------------|---|

---

Les entreprises doivent tenir leurs données sensibles hors ligne, car elles ne peuvent pas être sauvegardées en ligne. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

**La sécurité des données (Data Security)**

La sécurité des données est la protection des données contre les accès non autorisés, la perte, la destruction, la divulgation ou l'altération. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

**La confidentialité des données (Data Confidentiality)**

La confidentialité des données est la protection des données contre la divulgation non autorisée. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

**La disponibilité des données (Data Availability)**

La disponibilité des données est la protection des données contre l'indisponibilité. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

**La résilience des données (Data Resilience)**

La résilience des données est la capacité des données à résister aux perturbations et à récupérer rapidement. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

**La conformité des données (Data Compliance)**

La conformité des données est le respect des lois et réglementations relatives à la protection des données. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu. Les données sensibles sont celles qui, si elles sont divulguées, pourraient causer un préjudice à une personne physique ou morale, à un État, à une institution financière, à une entreprise ou à un individu.

# Source : Les bonnes pratiques pour lutter contre la cybercriminalité Chip Epps, HID Global